

Certificat de sécurité en cas de demande de prorogation de l'attestation de pavillon

Confirmation / modification des données et de la navigabilité limitée

Pour le petit bateau suisse (nom) :

il est attesté par la présente que les indications contenues dans

l'attestation de pavillon (n°) : K-

du (date de délivrance) :

sont

toujours valables

ou

doivent être modifiées comme suit :

Description des modifications (y inclus les nouveaux numéros de construction/de type/de contrôle et/ou de série) :

.....
.....
.....
.....

Date(s) des modifications :

Effectuées par :

.....
.....

et que la navigabilité limitée du bateau concerné est toujours assurée pour les eaux côtières et intérieures, conformément aux informations recueillies sur la construction et l'équipement existant.

Informations générales sur l'inspection du petit bateau :

Dans l'eau ou à sec

Lieu et date :

Participants :

Coordonnées de l'expert/e soussigné/e :

Nom, prénom :

Adresse / Domicile :

Qualification / activité professionnelle (par ex. technicien de service de yacht, constructeur de bateaux, chantier naval, ingénieur en construction ou en exploitation navale, navigateur, ou équivalent) :

.....

Lieu et date :

Cachet et/ou signature de l'expert :

Signature du/des propriétaire(s) du bateau :